

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 86 (1972)

Artikel: Le début des armoiries en Suisse romande

Autor: Jéquier, Léon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le début des armoiries en Suisse romande *

par LÉON JÉQUIER

1. Introduction

La Bourgogne transjurane, actuelle Suisse romande, était, au début du XI^e siècle, la seule partie du royaume de Bourgogne où le roi conservait encore quelque autorité. Une puissante aristocratie, en effet, ne parvenait pas à s'y constituer, alors que dans le reste du royaume se formaient de vastes unités féodales : au sud les comtés de Provence et d'Albon et le futur comté de Savoie, au nord-ouest le comté de Bourgogne. Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, tenta de lutter contre les hauts barons en leur opposant une puissante féodalité ecclésiastique, cédant entre autres les comtés de Vaud et du Valais aux évêques de Lausanne et de Sion. Après sa mort (1032), l'empereur Conrad II fut élu roi à Payerne, chassa son concurrent Eudes de Blois et fit confirmer son élection dans la cathédrale de Genève (1034)¹.

Ainsi, lorsque commence partout l'emploi des armoiries, la Suisse romande est une dépendance lointaine de l'Empire dont l'autorité n'y est plus guère que théorique. Avoués de l'abbé de Saint-Maurice, puis de l'évêque de Lausanne titulaire du comté de Vaud, les comtes de Savoie prennent une influence de plus en plus forte jusqu'au lac de Neuchâtel². Au nord de celui-ci les comtes de Neuchâtel apparaissent dès la fin du royaume de Bourgogne³. Leur principal territoire est alémanique. Peu à peu leur branche romande s'étend vers l'ouest mais subit alors l'influence puis, dès 1288, la suzeraineté de la maison de Châlon-Arlay

issue des comtes de Bourgogne. Ceux-ci d'ailleurs, ainsi que leurs diverses branches, avaient toujours conservé des possessions dans le Jura⁴.

Grâce à l'action de la Société d'histoire de la Suisse romande, des diverses sociétés cantonales d'histoire et d'archéologie et surtout de la Société suisse d'héraldique, les publications généalogiques, sigillographiques et héraldiques concernant la Suisse romande ont été nombreuses et exhaustives. Il ne reste plus guère d'espoir de trouver des faits ou des documents inconnus susceptibles d'apporter des nouveautés importantes. Le moment semble donc venu de tenter une synthèse destinée à éclairer l'origine de l'usage des armoiries en Suisse romande. Les conclusions n'en seront naturellement valables que pour la région considérée, mais il sera utile de les comparer à celles d'études analogues portant sur d'autres régions pour éclairer non seulement l'origine de l'héraldique, mais aussi l'évolution des classes dirigeantes, évolution variée d'une région à l'autre⁵, mais qui n'a fait l'objet d'aucune étude détaillée pour la Suisse romande à l'époque du début des armoiries.

L'examen des documents permet de diviser cette synthèse en quatre parties : les figures sigillaires, les groupes d'armoiries, les changements d'armoiries et les brisures.

*Cet article a paru l'année dernière dans le volume de *Mélanges de travaux offerts à Maître Jean Tricou* (Lyon, Audin, 1972). Les éditeurs ont bien voulu nous autoriser à publier cet article.

2. *Les figures sigillaires*

Souverains et dynastes ont utilisé des sceaux portraits qui, au cours du XI^e siècle se sont cristallisés en deux types principaux, sceaux de majesté et sceaux équestres. Excepté les comtes de Savoie et ceux de Genevois, les dynastes de Suisse romande n'ayant ni grande puissance, ni gros moyens, n'utiliseront que peu de sceaux équestres. Ces sceaux équestres ne se trouvent qu'entre 1180 et 1250 (Neuchâtel⁶, Estavayer, Belmont, Prangins), entre 1270 et 1300 (Aubonne), puis au milieu du XIV^e siècle (Neuchâtel, Arberg, Grandson⁷).



Fig. 1. Sceau d'Ulrich II, s. de Neuchâtel (1182-1191).

A côté de ces rares sceaux équestres, les plus anciens sceaux des dynastes de Suisse romande portent des figures sans aucun écu. La plupart de ces figures sont un rappel du nom⁸ ou de la situation⁹ du fief principal. On trouve naturellement plusieurs lions¹⁰, symbole chrétien fréquent à l'époque¹¹ et deux aigles¹² qui paraissent rappeler une fonction ou tout au moins un lien impérial¹³. Enfin, les sires d'Aubonne ont utilisé un croissant avec deux étoiles¹⁴.



Fig. 2. Sceau de Guillaume II, s. d'Estavayer (1230).

La plupart de ces figures sigillaires se sont transformées en pièces héraldiques¹⁵ ou au moins transmises d'une génération à l'autre. D'autres paraissent tout à fait personnelles, sans aucun rapport ni avec le nom, ni avec le fief, ni avec la fonction et ne sont pas transmises¹⁶.



Fig. 3. Sceau de Guillaume, s. de Palézieux (1242).

Cette proportion élevée de figures sigillaires, comme l'absence d'écus héraldiques sur les sceaux équestres des comtes de Neuchâtel paraît montrer que l'usage des écus armoriés ne s'est généralisé que tardivement en Suisse romande, et n'y est devenu courant qu'à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle. C'est à cette période que, dans la plupart des maisons, les pièces honorables remplacent les figures sigillaires et que, dans les autres, ces figures sont placées dans des écus à caractère parfaitement héraldique¹⁷.

Parmi les plus anciens sceaux portant des figures sigillaires non héraldiques,

certains ont été utilisés par des chevaliers¹⁸, d'autres par de puissants seigneurs dont on ne peut guère admettre qu'ils n'aient pas été chevaliers¹⁹. La coutume en Suisse romande paraît donc différente de celle d'Ile-de-France à la même époque où, devenus chevaliers, les écuyers abandonnaient leur sceau à figure sigillaire pour prendre un sceau portant un écu héraldique²⁰.

Pour terminer, il faut signaler que certaines figures sigillaires de dynastes ont été reprises par leurs ministériaux²¹ ou par leurs juridictions²².

3. *Les groupes d'armoiries*

Par « groupes d'armoiries », on entend ici un ensemble d'armoiries de caractéristiques voisines, cette analogie exprimant un lien entre les familles qui composent le groupe. Ce lien peut être une origine commune, un lien féodal ou une fonction commune²³. Les études sur ces groupes héraldiques ne sont pas nombreuses²⁴, car elles sont délicates, nécessitant, à côté de leur aspect héraldique, une documentation généalogique remontant avant le début de l'emploi des armoiries et donc difficile à trouver s'il ne s'agit pas de maisons importantes.

Un examen, même superficiel, des armoiries des dynastes de Suisse romande montre qu'un grand nombre de ceux-ci ont porté un ou des pals ou un palé. Les maisons qui composent ce groupe n'ont pas de lien agnatique connu, bien que leur généalogie remonte aux temps préhéraldiques, mais il y a naturellement de nombreuses alliances entre elles.

Dans ce groupe, les émaux permettent de distinguer deux sous-groupes :

— gueules et or (ou argent) au nord, à l'est et au sud,

— azur et argent (ou or) principalement dans le Jura.

Au premier de ces sous-groupes appartiennent les maisons de :

— Neuchâtel (d'or à 3 pals de gueules chevronnés d'argent puis un seul pal chargé de 3 chevrons), avec ses branches de Nidau, Arberg, Valangin (de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable) et de Strasberg (pal d'argent)²⁵,



Fig. 4. Sceau d'Ulrich, s. d'Arberg (1256).

— Estavayer (palé d'or et de gueules à la fasce d'argent brochant chargée de 3 roses de gueules)²⁶; la branche de Gorgier fait partie du second sous-groupe (voir ci-dessous),

— Montagny (palé d'or et de gueules, au chef d'argent)²⁷,



Fig. 5. Sceau d'Aymon, s. de Montagny (1239).

— Vufflens (palé d'or et de gueules, à la fasce d'or brochant)²⁸,

— Aubonne (palé d'argent et de gueules, au chef d'or)²⁹,

— Vuippens, branche de la maison de Corbières séparée au début du XIII^e siècle (palé d'argent et de gueules)³⁰,

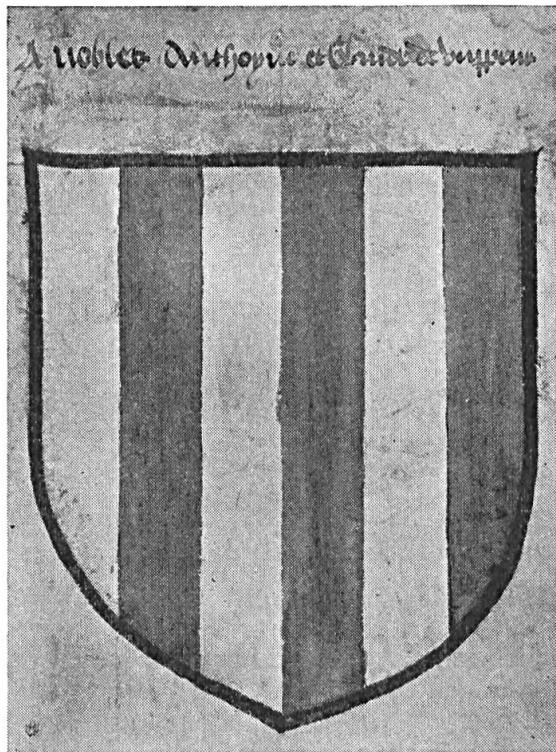


Fig. 6. Anthoine et Claude de Vuippens (XV^e s.).

— Faucigny (palé d'or et de gueules)³¹ dont on peut rapprocher les palés savoyards et dauphinois des Ravoire, Greysier, Vesancy, Pierrecharve³².

Le second sous-groupe comprend essentiellement la maison de Grandson (palé d'argent et d'azur à la bande de gueules brochant chargée de 3 coquilles d'or)³³ et les diverses branches qui s'en sont séparées à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle :

— La Sarraz (palé d'argent et d'azur au chef chargé de 3 étoiles d'or)³⁴,

— Champvent (d'abord palé d'argent et d'azur, puis le palé chargé d'une fasce de gueules)³⁵,

— Belmont (palé, au chevron brochant)³⁶,

— Salenove et Viry (palé d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochante)³⁷.



Fig. 7. Othon de Grandson (Arm. du héraut Gelre, vers 1380).

A ce sous-groupe se rattachent également les maisons suivantes :

— Gorgier (palé d'argent et d'azur à la bande de gueules brochant, chargée de 3 étoiles d'or)³⁸,

— Vaumarcus (palé probablement d'or et d'azur à la fasce ou au chef chargé de 3 coquilles ou 3 étoiles)³⁹,



Fig. 8. Sceau de Pierre, s. de Vaumarcus (1282).

— Vautravers (palé d'or et d'azur, à la bande ou barre brochant)⁴⁰,

— Saint-Martin (palé, émaux peu sûrs)⁴¹.

Sur une trentaine de maisons de dynastes de Suisse romande, environ la moitié a donc porté des pals, qui, au cours des XIII^e et XIV^e siècles se sont substitués aux animaux et autres emblèmes sigillaires. Ce groupe des pals est d'autant plus

remarquable que pals et palés sont relativement moins fréquents que les autres pièces honorables dans les écus de l'époque qui nous intéresse : si on met à part les grandes maisons de Châtillon (de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or), de Malines (d'or à 3 pals de gueules) et d'Aragon (d'or à 4 pals de gueules) avec toutes leurs branches et leurs variantes, on ne trouve que peu de palés⁴².

A côté de ce groupe aux pals, on trouve encore deux autres groupes d'armoiries formées de pièces honorables :

— le groupe à la bande, qui comprend les maisons de Billens⁴³, Châtillon⁴⁴, La Baume⁴⁵, Gléresse⁴⁶, Pont⁴⁷, Cor-



Fig. 10. Sceau d'Humbert III, c. de Savoie (1150).

nex⁵⁴, de Goumoens⁵⁵, de Grailly⁵⁶ et d'Alinges⁵⁷.

Comme dans presque toutes les régions, on trouve en Suisse romande de nombreuses familles qui ont porté un lion. Outre celles dont il est la figure sigillaire et qui l'ont abandonné au cours des XIII^e et XIV^e siècles⁵⁸, on trouve le lion chez les seigneurs de Glâne⁵⁹, de Gingins⁶⁰, d'Ayent, de Bex, de Loèche et d'Orsières⁶¹, de Blonay⁶², de Palézieux⁶³, et enfin dans un écu utilisé par les comtes



Fig. 9. Sceau de Jean de Châlon, s. de Salins, prétenant au Comté de Bourgogne (1237-1260).

bières⁴⁸, Rovéréa⁴⁹ et l'un des écus des comtes de Genève⁵⁰; cette bande rappelle celle de la bannière du comté de Bourgogne qui était portée par les puissants seigneurs de Châlon, Salins, Neufchâtel, Montfaucon⁵¹;

— le groupe à la croix, bannière puis écu des comtes de Savoie⁵², dans lequel figurent les seigneurs de Mont⁵³, d'Ar-



Fig. 11. Sceau de Pierre de Pontverre, chev. (1288).

de Genève⁶⁴. Les sires de Cossonay⁶⁵, ceux de Prangins⁶⁶, ceux de Pontverre^{66bis}

et ceux de Fruence⁶⁷ ont utilisé un écu à l'aigle, comme le firent, au XIII^e siècle, les comtes de Savoie⁶⁸ et ceux de Neuchâtel⁶⁹.

Le groupe des armes parlantes comprend, outre les comtes de Gruyère⁷⁰ les seigneurs de Rue⁷¹, ceux de la Roche et leurs cousins de Schönfels⁷², ceux de la Tour-Châtillon⁷³, ceux de Font et de la Molière⁷⁴.

Ne se rattachent à aucun groupe que les comtes de Genève pour leur écu principal⁷⁵, les sires de Joux⁷⁶ et ceux de Vuillens⁷⁷, à peine un dixième des maisons de dynastes de Suisse romande : proportion vraiment très faible.



Fig. 12. Sceau d'Henri, s. de Joux, chev. (1265).

De nombreux auteurs⁷⁸ ont admis que l'emblème porté sur la bannière s'est souvent imposé comme armoiries sur les écus et sur les sceaux. La disparition des emblèmes sigillaires et leur remplacement par les pièces honorables confirme cette hypothèse. Elle est encore renforcée, pour la Suisse romande, par le faible nombre de groupes d'armoiries et par la proportion élevée de maisons féodales appartenant à ces groupes.

Sans grand risque d'erreur, on peut penser que la plupart des écus du groupe à la croix dérivent de la bannière de Savoie^{78bis} et ceux du groupe à la bande de la bannière du comté de Bourgogne. Pour le groupe aux pals, on en arrive à se demander, puisqu'il est répandu sur-



Fig. 13. Armes de Rodolphe, roi de Bourgogne (*Chronique de Stumpf*, 1584).

tout dans l'ancienne Bourgogne transjurane, s'il ne dériverait pas de l'ancienne bannière de ce royaume. Il n'y a guère d'espoir de vérifier un jour une telle hypothèse avec des documents contemporains. Mais n'est-ce qu'une coïncidence que les héraldistes du XVI^e siècle aient attribué aux rois de Bourgogne un écu d'or à deux pals de gueules ?⁷⁹

4. *Les changements d'armoiries*

A côté des variations mineures des armoiries que l'on constate sur les sceaux et qui sont probablement dues dans de nombreux cas à des graveurs inexpérimentés, on peut, en Suisse romande, relever quelques exemples de véritables changements d'armoiries. Ces changements sont de deux types.

Le premier, dont l'exemple unique est celui donné par les comtes de Neuchâtel, a consisté, au milieu du XIV^e siècle, à réduire le nombre des pals de 3 à 1, celui des chevrons étant fixé à 3, et cela un peu avant que le roi de France, Charles V, réduisît le nombre des fleurs de lis de son écu à 3. Les branches allemandes de la maison de Neuchâtel avaient déjà procédé à cette réduction un siècle plus tôt⁸⁰. Le sens de cette réduction nous échappe.

Le second type de changement est bien connu dans toute l'Europe et correspond

à un changement de fief⁸¹. Ainsi, les descendants d'Humbert de Montferrand, qui avait épousé vers 1269 l'héritière de la Sarraz ont conservé les armes de ce fief en abandonnant les leurs⁸². De même, les Vuippens, branche de la maison de Corbières séparée au début du XIII^e siècle, ont abandonné le corbeau pour un palé⁸³. C'est probablement à des faits analogues que sont dus les changements adoptés par les seigneurs de Gorgier, issus des Estavayer⁸⁴, par les derniers seigneurs de la Tour de Font (1331-1355), branche aînée des seigneurs de la Molière⁸⁵ et peut-être par les Saint-Martin, les Gruyère et les Joux⁸⁶. Il semble ainsi que l'emploi de divers écus par les comtes de Genève devrait pouvoir s'expliquer de la même manière, chaque écu se rapportant à un fief important, le principal finissant toutefois par l'emporter⁸⁷.

Le cas le plus caractéristique de ce type de changement d'armoiries est celui de Pierre de Vaumarcus : en 1309, à peu près ruiné, il vendit sa seigneurie au



Fig. 14. Sceau de Jacques de Vaumarcus (1371).

comte de Neuchâtel. Dès ce moment, il abandonna le palé pour un écu d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croisettes de même⁸⁸.

5. *Les brisures*

On trouve naturellement en Suisse romande les mêmes modes de brisures qu'ailleurs :

— changements d'émaux (début du XII^e siècle) dans la maison de Neuchâtel et celle de Mont⁸⁹,

— changement d'une pièce principale (début du XIII^e siècle) surtout dans la maison de Grandson⁹⁰,

— changement de petites pièces⁹¹,

— addition de pièces plus ou moins importantes, et dont l'importance décroît au cours des siècles⁹², ces deux derniers modes se généralisant et finissant rapidement par supplanter complètement les deux premiers. Certaines maisons d'ailleurs ne semblent pas avoir utilisé de brisures malgré leurs ramifications⁹³.

Il serait intéressant de rechercher le pourquoi des diverses brisures adoptées, mais cela nous mènerait trop loin. En revanche, il est trois points curieux qu'il faut signaler : l'emploi d'un parti, la fréquence des brisures chez des ecclésiastiques et les brisures de bâtards.

Le parti comme brisure est employé par Pierre de Prangins, châtelain d'Aubonne (1308), par Pierre de Cossonay, curé de Cossonay (1310)⁹⁴, Renaud de Vaumarcus, seigneur d'Essertines (1248)⁹⁵, Henri de la Molière, chanoine de Soleure (1347)⁹⁶, ainsi que par un bâtard de Joux (XIV^e siècle)⁹⁷. Pour Henry de la Molière, le deux du parti est l'écu de sa mère, pour Pierre de Prangins et Pierre de Cossonay, le parti combine des deux écus de la famille, aigle et palé; pour les autres on ne sait ce que représente le deux du parti. L'emploi ou le rappel des armoiries maternelles par des ecclésiastiques se trouve aussi chez Gérard de Vuippens, évêque de Bâle⁹⁸, chez Pierre de Savoie, archevêque de Lyon⁹⁹ et chez Ulrich d'Arberg, prévôt de Moutier-Grandval puis de Bâle¹⁰⁰.

Outre les brisures d'ecclésiastiques par partition ou par rappel des armes maternelles, on en trouve encore d'autres tout à fait semblables aux brisures de cadets laïcs, une barre¹⁰¹, un bâton en bande¹⁰², une modification des pièces chargeant la bande¹⁰³. Il n'est d'ailleurs pas certain que ces brisures soient bien des brisures d'ec-

clésiastiques et ne leur viennent pas de leurs pères, généalogies et documents héraldiques étant insuffisants pour l'affirmer.

Les brisures de bâtards sont d'autant plus importantes qu'elles sont plus anciennes, mais on ne trouve pas en Suisse romande la brisure par « armes sur pièces » si fréquente au nord de la Seine. Conrad de Nidau porte une bande chevronnée au lieu du pal (1338-1349)¹⁰⁴, Vautier de Rochefort brise l'écu de Neuchâtel d'un bâton en bande avec une étoile brochant au franc-quartier (1409), mais la branche illégitime de Neuchâtel-Vaumarcus, issue de Gérard¹⁰⁵, bâtard de Jean de Neuchâtel († 1370) ne brise que d'un bâton componé d'azur et d'argent. Un bâtard de Grandson utilise un écu d'azur



Fig. 15. Sceau de Jean Ier de Neuchâtel, s. de Vaumarcus (1415-1428).

à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules (1337-1350)¹⁰⁶. Un bâtard de Montricher reprend, à la fin du XIV^e siècle les armes des Grandson en en modifiant les émaux¹⁰⁷. Une branche illégitime de Cossonay, éteinte en 1520, reprend le palé d'argent et d'azur normalement négligé par la famille légitime¹⁰⁸. Enfin un bâtard de Joux aurait brisé en utilisant un parti (fin du XIV^e siècle)¹⁰⁹.

Dans la maison de Savoie, il est de règle que les bâtards brisent en chargeant la croix de pièces diverses¹¹⁰ alors que les enfants légitimes utilisent lambel ou bâton. Cette coutume disparaît après le XV^e siècle et les bâtards brisent du filet en barre classique.

6. Conclusion

De l'ensemble de faits rassemblés ici on peut tirer les conclusions suivantes valables pour la Suisse romande :

— les armoiries, véritables emblèmes posés sur des écus, n'apparaissent qu'au XIII^e siècle et leur usage normal ne supprime celui des figures sigillaires non héraldiques qu'un siècle plus tard;

— la grande majorité des armoiries paraissent dériver des bannières des temps préhéraldiques;

— à l'époque considérée, les armoiries sont liées à la terre;

— les brisures assez fréquentes montrent une influence plus française qu'allemande.

¹ R. FOLZ, *La naissance du Saint-Empire*, coll. *Le Mémorial des Siècles*, Paris 1967, p. 100-108 et p. 227 la description du pouvoir du roi de Bourgogne par THIETMAR DE MERSEBURG.

² *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* (D.H.B.S.), Neuchâtel 1921-1934, articles *Vaud*, *Savoie*, etc.

³ *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse* (M.G.), vol. I, Zurich 1900-1908, et vol. III, Zurich 1908-1916; L. MONTANDON, *Hypothèses nouvelles sur les origines de la Maison de Neuchâtel* in *Musée Neuchâtelois* (M.N.), 1925; W.-A. MÜNCH, *Zur Genealogie des Hauses Neuenburg* in *Archives Héraudiques Suisses* (A.H.S.) 1937.

⁴ H. JÉQUIER, *Comment Neuchâtel devient, en 1288, arrière-fief de l'Empire*, in M.N., 1954

⁵ *Les structures sociales de l'Aquitaine, du Languedoc et de l'Espagne au premier âge féodal*, Paris 1969, en particulier l'ouverture et la conclusion de J. SCHNEIDER.

Sur le développement de la noblesse, de la chevalerie et des armoiries en France, voir en particulier, outre les ouvrages généraux de D.-L. GALBREATH, *Manuel du Blason*, Lausanne 1942, et de R. MATHIEU, *Le Système héraldique français*, Paris 1946, les remarquables études de P. ADAM, *Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique* in *Recueil du V^e Congrès international des Sciences généalogique et héraldique*, Stockholm 1960; *Noblesse et chevalerie en France au Moyen Age*, in *Armas et Trofeus*, Braga 1962; *Chevalerie et héraldique, leurs relations principalement en France*, ibid. Braga 1964; *Les usages héraldiques au milieu du XII^e siècle, d'après le Roman de Troie...*, in A.H.S., 1963. Les conclusions de ces études ne peuvent s'appliquer sans beaucoup de prudence à des régions où les structures féodales étaient différentes et où, comme le montre la présente étude, l'évolution héraldique a été plus tardive.

⁶ La disparition des sceaux équestres chez les Neuchâtel correspond au partage du comté en 1214 entre les branches de cette maison : cf. L. JÉQUIER, *Sigillographie neuchâteloise (S.N.)* in *A.H.S.*, 1934-1939. Les trois sceaux équestres connus ne montrent pas d'emblème héraldique.

⁷ S.N., D.-L. GALBREATH, *Inventaire des sceaux vaudois (I.S.V.)*, Lausanne, 1937.

⁸ Neuchâtel : un château (*S.N.*), Gruyère : une grue (*I.S.V.*), Pont : un pont (*I.S.V.*), Corbières, un corbeau (*I.S.V.*), Rue : une roue (*I.S.V.*), Saint-Martin : Saint-Martin partageant son manteau (*I.S.V.*), La Roche (Schönfels) : un mont de six coupeaux (*I.S.V.*), La Tour de Font : une tour (*I.S.V.*).

⁹ Estavayer : un poisson rappelant leur situation sur les deux rives du lac de Neuchâtel (*I.S.V.*).

¹⁰ Grandson, Champvent, Mont, Saint-Martin, Blonay, Vaumarcus et enfin Savoie (*I.S.V.*), L. et M. JÉQUIER, *Armorial Neuchâtelois (A.N.)*, Neuchâtel 1939-1944; D.-L. GALBREATH, *Armorial vaudois (A.V.)*, Baugy 1934-1936; L. CIBRARIO, D.-C. PROMIS : *Sigilli dei principi di Savoia (C.P.)*, Turin 1834.

¹¹ R. VIEL, *Influence du cycle Lancelot-Graal sur le symbolisme du léopard et du lion*, in *Archivum Heraldicum (A.H.)*, 1959; G. BRAUN von STUMM, *Der Münzfund von Merzig*, in *Bericht 6 des Staatlichen Konservatorienamtes des Saarlandes*, p. 83-152, 1953.

¹² Neuchâtel et Savoie (*S.N.*, *I.S.V.*, *C.P.*).

¹³ J.-E. KORN, *Adler und Doppeladler*, in *Herold*, 1968-1969

¹⁴ *I.S.V.*

¹⁵ Gruyères, Aubonne, Rue, La Tour de Font, Blonay, etc. (*A.V.*, *A.N.*).

¹⁶ Eléphant de Thomas II de Savoie (1232) (*C.P.*); oiseau (1240, 1260), (*I.S.V.*), et escarroule des Blonay (1278, 1288) (*I.S.V.*), main tenant une plante de Guillaume de Palézieux, chevalier (1242) (*I.S.V.*); faucon pillant un oiseau (1291), dextrochère, tenant une masse d'armes (1317) de Jordan et Pierre, seigneurs de Fruence qui n'étaient pas chevaliers (*I.S.V.*); hommage (?) des Gruyères (1280) et Blonay (1231) (*I.S.V.*); pièces carrées à deux pointes inférieures du contre-sceau de Rodolphe Ier de Nidau, comte de Neuchâtel (1251-1255) (*S.N.*).

¹⁷ A.N., *A.V.*; P. FEUCHÈRE, *Contribution à l'origine des armoiries: l'écusson en abîme et ses brisures dans le Nord de la France et au Moyen Age*, Paris 1948, arrive également à la conclusion que les armoiries ne se fixent pas avant le XIV^e siècle. Voir également du même auteur : *Etude sur l'écartelé plain en Artois aux XIII^e et XIV^e siècles*, in *A.H.S.*, 1950, qui montre des familles employant d'abord une figure sigillaire, aigle ou lion, puis un écartelé de plains.

¹⁸ Guillaume d'Estavayer, chevalier déjà en 1212, scelle d'un poisson en 1230 (*I.S.V.*); Guillaume de Palézieux, chevalier, scelle en 1242 d'une main tenant une plante (*I.S.V.*).

¹⁹ Tel est, en particulier, le cas des comtes de Neuchâtel et de leurs diverses branches aux XIII^e et XIV^e siècles (*S.N.*) et celui de Jean de Blonay, bailli de Vaud (1285-1296) (*I.S.V.*).

²⁰ P. ADAM, *Les Sceaux d'écuyers*, in *A.H.S.*, 1951.

²¹ L'escarroule de Jean I^{er}, csgr. de Blonay, bailli de Vaud (1278-1288) (*I.S.V.*) reparaît dans l'écu des Séchal de Blonay (*A.V.*).

²² L'aigle des Neuchâtel figure comme support d'abord sur un sceau de Rodolphe IV de Neuchâtel (1342) puis sur les sceaux et les armoiries de la ville de Neuchâtel (O. CLOTTU, *Les armoiries communales anciennes du pays de Neuchâtel*, in *A.H.S.* 1946) et dans la plupart des sceaux officiels du comté : sceaux des contrats de Neuchâtel, du Landeron, de Thielle (dès l'origine au XIV^e siècle) et de Boudry (1593); sceaux de la mairie de Neuchâtel (coll. L. Jéquier). Le plus ancien sceau des contrats du Landeron (1382) (arch. Cant. Neuch., fonds Vallier n° 19), porte l'écu de Fribourg (d'or à l'aigle de gueules, à la bordure de vair), posé sur la poitrine de l'aigle. Il s'agit bien de l'aigle de Neuchâtel : le bourg du Landeron appartenant à Egon de Fribourg († 1385) du fait de sa femme Varenne de Neuchâtel, fille du comte Louis († 1373) et sœur de la comtesse Isabelle qui régnait à l'époque. Or sur le dernier sceau d'Egon, le seul à avoir des supports, l'écu est tenu par trois anges (J. LAHUSEN, *Die Siegel der Grafen von Freiburg*, Freiburg i. B. 1913; *S.N.*). Ses successeurs Conrad et Jean, comtes de Fribourg et de Neuchâtel, n'ont employé que des lions comme supports (*S.N.*). La comparaison du dernier sceau d'Egon et de celui des contrats du Landeron montre qu'ils ont été faits à peu près en même temps et par le même atelier.

²³ HAUPTMANN, *Zehn mittelrheinische Wappengruppen*, in *Adler*, Vienne, 1900.

²⁴ Région rhénane; HAUPTMANN, *op. cit.*; E. BECK, *Grundfragen der Wappenlehre und des Wappenrechts*, Speyer 1931; O. GRUBER, *Mittelrheinische Wappengruppen*, in *A.H.* 1965; H.-F. FRIEDERICHS, *Die Frankfurter Ministerialengruppe mit dem Drachenwappen*, in *Festschrift zum hundertjährigen Bestehen des Herold zu Berlin*, Berlin 1969, p. 77-81; G. BRAUN von STUMM, *Der Münzfund von Merzig*, cf. note 11; L. JÉQUIER, *Les armoiries des comtes de Montbéliard*, in *Revue Française d'héraldique et de sigillographie*, Paris 1939.

Nord de la France : L. BOULY DE LESDAIN, *Sur quelques groupes d'armoiries appartenant à la région du Nord*, Paris 1919; P. FEUCHÈRE, *L'écusson en abîme et ses brisures dans le Nord de la France au Moyen Age*, Paris 1948, et *Etudes sur l'écartelé plain en Artois aux XIII^e et XIV^e siècles*, in *A.H.S.*, 1950.

Catalogne : P. ADAM, *Etudes d'héraldique médiévale, l'héraldique catalane au Moyen Age*, in *Hidalguia* 1957 (l'auteur y signale seulement le très grand nombre d'armoiries parlantes).

²⁵ Pour les détails, voir M.G. I. *S.N.*, *A.N.* — Le nombre de chevrons est d'autant plus élevé que les pals sont plus nombreux : ils deviennent alors plus minces et, de ce fait, la largeur des chevrons se réduit aussi.

²⁶ M.G. II. *I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*

²⁷ *I.S.V.*, *A.V.*, H. DE VEVEY, *Armorial de la noblesse féodale du pays romand de Fribourg (A.F.R.)*, in *A.H.S.*, 1942-1944.

²⁸ *A.V.*, *D.H.B.S.*

²⁹ La branche aînée, éteinte au début du XIV^e siècle a toujours utilisé le croissant et les étoiles (voir ci-dessus) d'abord dans le champ du sceau (1225) et dans l'écu (dès 1235) (*I.S.V.*). Cet emblème, rare pour des dynastes à cette époque, pourrait faire attri-

buer à cette maison l'écu d'argent au croissant tourné de gueules accompagné de 6 étoiles en orle peint au plafond de la salle de la Diana, à Montbrison (J. DELAROA, *Les blasons de la Diana*, Paris 1867, écus de la bordure n° 85), bien que les émaux donnés plus tardivement (en 1846 !) soient azur et argent (*A.V.*). C'est la branche cadette qui a adopté le palé dès 1262 (*I.S.V.*, *A.V.*; L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes d'Aubonne*, in *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* (*M.D.R.*), XXVI, Lausanne 1870).

³⁰ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.F.R.*

³¹ *I.S.V.*, *A.V.*; FORAS, *Armorial et nobiliaire de la Savoie*, Grenoble 1863, sqq. (*A.S.*). Peut-être faut-il attribuer à cette maison les écus n° 21 de la voûte et n° 123 de la bordure de la salle de la Diana (J. DELAROA, *op. cit.*).

³² *A.V.*, *A.S.*

³³ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*; L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Grandson*, Lausanne 1866.

³⁴ *I.S.V.*, *A.V.*; L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de la Sarraz*, in *M.D.R.* XXVIII, Lausanne 1873.

³⁵ *I.S.V.*, *A.V.* Les sires de Regensberg (Zurich) portaient les mêmes armoiries que les Champvent. Je n'avais pas pensé à une relation entre ces deux maisons, mais M. le Dr. H. Kläui me signale qu'outre cette similitude héraldique, le château de Neu-Regensberg a un donjon circulaire ce qui est extraordinaire en Suisse alémanique. Quelles relations pouvaient exister entre ces féodaux ? Il n'est pas possible de répondre actuellement à cette question.

³⁶ O. DESSEMONTET, *La seigneurie de Belmont*, Lausanne 1955. Il s'agit là de la 1^{re} maison de Belmont. Celle qui lui succéda, séparée plus tardivement des Grandson, brisait en remplaçant les coquilles par des trèfles (*A.V.*, voir ci-dessous).

³⁷ Les Sallenove et les Viry qui en descendent sont probablement de même souche que les Grandson. La bande fut supprimée en 1447 par Amédée de Viry. Henri de Sallenove brisait en remplaçant la bande par un sautoir (1287) (*I.S.V.*, *A.V.*).

³⁸ La seigneurie de Gorgier peu éloignée de celle de Grandson appartenait à une branche de la maison d'Estavayer. Ses rapports avec les seigneurs de Grandson ne sont pas bien établis. Références : voir note 26.

³⁹ La seigneurie de Vaumarcus est située entre celles de Grandson et de Gorgier. La seule généalogie publiée (MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. II, Neuchâtel 1840) laisse planer des doutes gênants sur les premières générations. Avant la vente de la seigneurie au seigneur de Neuchâtel (1309) (voir ci-dessous), les seuls documents héraldiques sont des sceaux : Renaud, seigneur d'Essertines porte (1248) un écu parti d'un palé à la fasce brochant chargée de 3 étoiles (? roses, coquilles ?) et d'un lion; Pierre, seigneur de Vaumarcus, neveu du précédent, porte (1282) un écu palé au chef chargé de 3 coquilles : Hélinode de Vaumarcus, veuve d'Henri III de la Molière († 1314) (voir ci-dessous), remariée à Hugo, dit Moëno, de Vautravers, porte (1319-1323) ce même écu, mi-parti de celui de Vautravers. MANDROT, *Armorial historique de Neuchâtel*, 2^e édition, Neuchâtel s.d., donne aux Vaumarcus un écu au lion seul, sans émaux; aurait-il vu un sceau de cette famille avec ce seul lion ?

⁴⁰ *A.N.*

⁴¹ *I.S.V.*, *A.V.*

⁴² Une statistique, faite d'après quelques anciens armoriaux et excluant les trois groupes de Châtillon, Malines et Aragon, donne les résultats suivants : — Arm. Bigot (1254) : 4 pals ou palés pour 293 écus (P. ADAM, *Un armorial français du milieu du XVIII^e siècle...*, in *A.H.S.* 1949).

— Arm. Wijnbergen : 1^{re} partie (v. 1270) pas de pals pour 256 écus, 2^e partie (1280-1300), 17 pour 1077 (P. ADAM, L. JÉQUIER, *L'Armorial Wijnbergen*, in *A.H.S.*, 1951-1954);

— Arm. Gelre (v. 1370) : 26 pour 1755 (P. ADAM, *L'Armorial universel du Héraut Gelre*, in *A.H.S.*, 1961-1968, tirage à part 1971);

— Arm. Bellenville (vers 1380) : 1^{re} partie : 26 pour 1400; 2^e partie (tournois) : 12 pour 351 (Bibl. Nat., Paris ms. fs. n° 5230);

— Arm. Montjoie-Chandon : 1^{re} partie (v. 1300) : 15 pour 700 (propriété privée);

— Arm. de Turin (1312) : 6 pour 104 (Arch. de Turin);

— Arm. de Zurich (v. 1350) : 9 pour 558 (W. MERZ, F. HEGI, *Die Wappenrolle von Zürich*, Zurich 1930);

— Peintures de la Diana (v. 1280) : 6 pour 173 (J. DELAROA, *op. cit.*).

— Peintures du « Haus zum Loch » (v. 1350) : 4 pour 179 (W. MERZ, E. HEGI, *op. cit.*).

Dans ces mêmes documents les nombres de fascés, fascés et burelés, de bandes, barres, bandés et coticés, de croix, sont toujours beaucoup plus élevés que celui de pals et palés. La différence est la même quand on examine les tables héraldiques des inventaires des sceaux. Dans *M.G.* I, II et III, on trouve 1 pal et 1 palé pour 84 familles de Suisse alémanique. L'introduction de J.-T. de RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, Bruxelles 1898-1908, donne une longue liste de familles ayant utilisé pals ou palé mais, pour en tenir compte ici, il faudrait voir ce qui est ancien et enlever le groupe si important des Malines.

⁴³ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*

⁴⁴ *I.S.V.*, *A.V.*, famille de la région d'Evian.

⁴⁵ *I.S.V.*, *A.V.*

⁴⁶ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*; TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, Porrentruy 1852-1867).

⁴⁷ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.F.R.*

⁴⁸ *A.V.*, *A.F.R.*, *M.G.* III. Le corbeau figure d'abord seul sur l'écu puis sur une bande.

⁴⁹ *I.S.V.*, *A.V.*

⁵⁰ *I.S.V.*, *A.V.*, *A.G.*; cet écu d'or à la bande d'azur accompagnée de 2 lions du même se rapproche curieusement de celui des comtes de Kybourg qui n'en diffère que par les émaux (gueules et or) (*M.G.* I). Le champ est d'argent sur les vitraux de l'église de Brou (XVe s.), l'écu y étant attribué au comté de Genève.

⁵¹ Voir *A.N.* (art. Bourgogne, Châlon, Montbéliard et Neufchâtel) et L. JÉQUIER, *op. cit.*, note 24.

⁵² La croix de Savoie apparaît en 1143 sur la banière du sceau équestre du comte de Savoie. Dès 1240, elle apparaît sur les écus où elle remplace rapidement l'aigle et le lion qui y étaient apparus dès 1221 et 1233 et que, à partir de la fin du XIII^e siècle, on ne trouve plus guère que comme supports ou cimier.

⁵³ *I.S.V.*, *A.V.*; L. DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Mont, soit des Monts, seconde maison*, in *M.D.R.*

XXVIII, Lausanne 1873. Là aussi la croix remplace le lion.

⁵⁴ A.V.

⁵⁵ I.S.V., A.V.; L. DE CHARRIÈRE, *De l'origine de la maison de Goumoëns*, in M.D.R. XXXIV, Lausanne 1879.

⁵⁶ A.V.

⁵⁷ I.S.V., A.V., *Armorial Valaisan (A. Val.)*, Zurich 1946.

⁵⁸ Grandson, Champvent, Vaumarcus, Saint-Martin, Savoie, Mont. (I.S.V., A.V., A.N.).

⁵⁹ I.S.V., A.V.

⁶⁰ I.S.V., A.V.

⁶¹ I.S.V., A.V., A. Val.

⁶² I.S.V., A.V., A.S.

⁶³ I.S.V., A.V.

⁶⁴ I.S.V., A.V., A.G.

⁶⁵ I.S.V., A.V.

⁶⁶ I.S.V., A.V.

^{66bis} I.S.V., A.V.

⁶⁷ I.S.V., A.V.

⁶⁸ I.S.V., A.V., C.P., A.S.

⁶⁹ S.N., A.N.

⁷⁰ De gueules à la grue d'argent (I.S.V., A.V.; H. DE VEVEY, D.-L. GALBREATH, F.-T. DUBOIS, *Armoiries et sceaux des comtes et du comté de Gruyères*, in A.H.S. 1921-1926).

⁷¹ Une roue (I.S.V., A.V.).

⁷² Un mont de trois coupeaux issant du trait d'un coupé ou d'une fasce. (I.S.V., A.V., A.F.R.; H. DE VEVEY, *Armorial de la noblesse féodale du pays allemand de Fribourg*, in A.H.S. 1936.)

⁷³ I.S.V., A.V., A. Val. De gueules à la tour senestrée d'un avant-mur d'or.

⁷⁴ De gueules à la molette d'argent (la Molière) et une tour d'émaux inconnus pour la branche des seigneurs de la Tour de Font (I.S.V., A.V., A.F.R., M.G. II).

⁷⁵ I.S.V., A.V., A.G. Echiqueté d'or et d'azur, puis, dès le milieu du XIII^e siècle, réduit à cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.

⁷⁶ D'or fretté d'azur (A.N., J.-L. D'ESTAVAYER, *Histoire généalogique des sires de Joux*, in Mém. et doc. inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. III, p. 121-297, Besançon 1844).

⁷⁷ Cette famille a porté aux XIII^e et XIV^e siècles deux écus différents : de gueules à la fasce d'or accompagnées de 3 roses du même ou d'or au chevron de gueules (I.S.V., A.V.).

⁷⁸ Voir note 5.

^{78bis} Deux sceaux d'Amédée VI (1382) et d'Amédée VII (1391) combinent d'amusante manière l'aigle, le lion et, sur la bannière, la croix (I.S.V.).

⁷⁹ A.V., A.N.

⁸⁰ S.N., A.N.

⁸¹ P. ADAM, *Les enseignes militaires du Moyen Age...*, p. 184-187, R. CHABANNE, *Le régime juridique des armoiries*, Lyon 1955, au sujet de la liaison des armoiries avec la terre. Le parti, qui fut parfois utilisé pour

combiner les armoiries de 2 terres ne paraît employé en Suisse romande que comme brisure (voir ci-dessous § 5). L'écartelé n'y paraît guère avant le XV^e siècle.

⁸² L'écu primitif des Montferrand était de sable au lion d'argent (ou d'or) (A.V.), cf. note 34.

⁸³ Voir notes 30 et 48.

⁸⁴ Voir notes 26 et 38.

⁸⁵ Voir note 74.

⁸⁶ Richard, seigneur de Saint-Martin, scelle en 1240-1245 d'un écu barré remplacé dès la génération suivante par un palé (cf. note 41). Faut-il y voir une conséquence de la vente faite par Guillaume de Saint-Martin en 1247 de sa seigneurie de Bioley à Louis de Savoie-Vaud, qui la rendit en fief à son fils Henri dont descendant ceux qui utilisèrent l'écu palé ? (I.S.V.) De même, Henri de Gruyères, seigneur de Vanel, utilise en 1240 un écu à 5 fasces ondées au lieu de la grue familiale (I.S.V.). Faut-il y voir l'emblème de sa seigneurie ? La branche cadette des Joux posséda la seigneurie d'Usie et aurait porté, d'après ses sceaux, un palé au chevron brochant ou, d'après d'autres documents, un fascé d'or et d'azur à la bande de gueules brochant (J.-L. D'ESTAVAYER, *op. cit.*).

⁸⁷ Cf. notes 49, 64 et 75. Dans ce même ordre d'idées, les Vergy puis les Neuchâtel qui héritèrent de la seigneurie de Champvent n'en relevèrent pas les armes, cette seigneurie étant nettement moins importante que les leurs. Par contre, Marguerite de Grandson, femme de Hugues de Blonay, seigneur de Joux par sa mère, portait sur son sceau (1363-1371) un parti Joux-Grandson, sans les armoiries Blonay (I.S.V., A.N.).

⁸⁸ Le chevron est tiré de l'écu du comte; les émaux sont-ils ceux du palé ancien ? L'acte de vente de Vaumarcus comme l'acte de l'année suivante qui le complète (MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel...*, Neuchâtel 1845, n^o CCCXX et CCCXXVIII) ne contiennent aucune indication de renonciation aux armoiries, à moins qu'on ne puisse interpréter l'un des termes de la phrase ci-dessous dans ce sens « ... promittens dictum castrum et burgum eiusdem cum jure dominii eorundem ac villas... venditas cum fundis, juribus, dominiis, appendentis et pertinentiis suis universis contra omnes... garantire... ». Ces deux actes ne sont pas scellés par le vendeur mais seulement par des religieux auxquels cela avait été spécialement demandé. S'il est normal à l'époque de faire sceller des religieux comme garants d'un acte, leurs sceaux sont en général accompagnés du sceau de celui qui prenait l'engagement. Tel est le cas pour les actes de Pierre de Vaumarcus de 1266, 1270 et 1282. Un acte du même de 1296, par contre, n'est pas scellé de lui (MATILE, *op. cit.*, n^o CLXI, CLXXX, CCXXXL, CCLXXXIX).

⁸⁹ Les seigneurs de Mollens issus des seigneurs de Mont portent de sable à la croix d'or au lieu d'argent à la croix de gueules (A.V.).

⁹⁰ Les seigneurs de Montricher, issus de Rodolphe de Grandson, fils d'Adalbert II qui construisit avant 1049 le château de Montricher, ont porté de gueules au chef d'argent chargé de 3 coquilles de sable. Un de leurs bâtards a repris à la fin du XIV^e siècle l'écu des Grandson en en modifiant les émaux (I.S.V., A.V.; L. DE CHARRIÈRE, *Les dynasties de la Sarraz*). Cet emploi des coquilles, pièces secondaires de l'écu des Grandson par une branche séparée du tronc

avant l'époque héraldique, est curieuse, mais on trouve ailleurs des cas semblables (L. JÉQUIER, *Les armes des comtes de Montbéliard*; P. ADAM, *Note sur quelques changements d'armoiries, à propos d'un ouvrage récent*, in *A.H.S.*, 1952). D'après son sceau (1272), Ulrich IV, frère cadet d'Amédée, seigneur de Neuchâtel brise en ne portant sur son écu que trois chevrons, sans pal (*S.N.*).

⁹¹ Grandson, Gorgier (*I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*).

⁹² Montagny, Grandson, Cossenay, Prangins, Vuippens, Greysier, Savoie (pour les cadets, mais aussi pour la juridiction de Vaud), Gruyère, Joux (*I.S.V.*, *A.V.*, *A.N.*).

⁹³ Estavayer, Corbières ainsi que, avant 1300, Savoie (*I.S.V.*, *A.V.*, *C.P.*).

⁹⁴ Parti d'une demi-aigle issant du trait du parti, et de 4 pals (sceau de 1308 et 1310) (*I.S.V.*).

⁹⁵ Parti d'un palé à la fasce brochant, chargée de trois pièces indistinctes, et d'un lion (sceau de 1248) (*A.N.*).

⁹⁶ Parti au 1 palé au chef chargé de 3 étoiles (Vau-marcus); au 2 une molette (la Molière) (sceau de 1347) (*A.N.*).

⁹⁷ J.-L. d'ESTAVAYER, *op. cit.*

⁹⁸ Ecu Grandson seul sur le sceau de 1311-1324 (*I.S.V.*, *A.N.*); écartelé 1/4 évêché de Bâle, 2 Grandson, 3 Vuippens, sur sa pierre tombale à la cathédrale de Bâle (renouvelée au XV^e siècle).

⁹⁹ Ecus Savoie et palé de 8 pièces (probablement Faucigny) (sceau de 1294), écus de Savoie-Bourgogne-Comté (sceau de 1301); la croix de Savoie y est chargée d'une croix tréflée (*I.S.V.*, *C.P.*). L'écu de Faucigny doit être un souvenir de la bisaïeule de Pierre mais cela semble bien lointain. Peut-être en trouverait-on une autre explication. L'écu de Bourgogne porte le lion billeté adopté en 1279 par Othon de Bourgogne sans qu'on en connaisse la raison (cf. *A.N.* et L. BOULY DE LESDAIN, *Note sur quelques changements d'armoiries*, in *A.H.S.*, 1910). Othon était le frère de la mère de Pierre de Savoie. La croix d'archevêque, comme la croix d'or qui charge l'écu de Edouard de Savoie, évêque de Sion (1375-1386) (*A.V.*), n'est pas une brisure mais un insigne de dignité

que l'on trouve souvent à cette époque dans l'écu, alors qu'on le trouve plus tard sous celui-ci.

¹⁰⁰ Le pal chevronné des Arberg est accosté des deux poissons des Montbéliard, famille de sa mère (sceaux de 1303 et 1327) (*S.N.*, *A.N.*).

¹⁰¹ Richard de Saint-Martin, doyen de Neuchâtel : palé à la barre (sceau et contre-sceaux de 1299-1317) (*A.N.*, *I.S.V.*).

¹⁰² Aymon de Cossenay, curé de Vevey, brise l'aigle d'un bâton en bande (sceau de 1337-1338); devenu évêque de Lausanne, il supprime la brisure (dès 1356) (*I.S.V.*, *A.V.*).

¹⁰³ Sceaux de Guillaume de Gorgier, archidiacre de Lincoln et de Philippe de Gorgier, curé de Saint-Aubin-en-Vully (1316 et 1349) où les étoiles qui chargent la bande sont remplacées par trois lions et un lion (*A.N.*).

¹⁰⁴ *S.N.*, *A.N.*

¹⁰⁵ *S.N.*, *A.N.*; un autre bâtard de Louis de Neuchâtel, Jean, abbé de Saint-Jean d'Erlach, utilise l'écu de Neuchâtel plein (sceau de 1392), mais après l'extinction de la branche légitime (1373). Le bâton componé des Neuchâtel-Vaumarcus rappelle curieusement celui des Savoie-Vaud, maison d'Eléonore de Savoie, femme de Rodolphe IV de Neuchâtel, aïeul de Jean, dernier des Neuchâtel légitimes, dont descend cette branche.

¹⁰⁶ D.-L. GALBREATH, *Les Grandson d'Angleterre*, in *A.H.S.* 1927.

¹⁰⁷ *A.V.*

¹⁰⁸ *A.V.*

¹⁰⁹ J.-L. d'ESTAVAYER, *op. cit.*

¹¹⁰ Guillaume, bâtard de Louis I^r, seigneur de Vaud (qui utilisait l'aigle brisé du lambel), scelle (1315) du même écu que son frère Louis II (croix brisée d'un bâton componé), mais en chargeant la croix de 4 aiglettes. L'armorial de Turin (1312) lui donne 5 aiglettes de sable sur la croix, mais pas de bâton. Humbert, bâtard d'Aymon, charge la croix de 5 têtes de léopard (?) (sceaux 1344-1359) et Humbert, bâtard d'Amédée VII, brisait de 5 croissants d'azur sur la croix (1411-1432) (*I.S.V.*, *A.V.*, *C.P.*).